

Politique Achats 2023



Les engagements de l'Afnic

Sommaire

- 1. LA GOUVERNANCE DES ACHATS..... 3**
- 2. LES OBJECTIFS DES ACHATS..... 4**
- 3. LA POLITIQUE DES ACHATS EN 5 AXES..... 5**
 - 1) SERVICE CLIENT 5
 - 2) QUALITÉ / COÛT..... 5
 - 3) CONFORMITÉ / SÉCURITÉ 5
 - 4) RSE 6
 - 5) AMELIORATION CONTINUE..... 6
- 4. VOTRE CONTACT..... 7**

1. La gouvernance des achats

La politique des achats de l'Afnic est gouvernée :

- Par les statuts de l'association
 - Article 12 : Pouvoirs du CA qui arrête le projet de budget annuel
 - Article 13 : Pouvoirs du Président qui représente l'association dans tous les actes de la vie civile
- Par la décision de délégation de signature du Président au Directeur général
 - Pour les achats d'un montant inférieur à 500 000€
- Par la mise en place d'un comité des engagements constitué de trois membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président, et devant :
 - valider tout engagement de dépense supérieur au seuil européen de passation des marchés avant sa publication
 - valider tout choix de prestataires pour les engagements de dépense supérieurs à 500 000€ avant l'attribution de marché
- Par la convention Etat-Afnic
 - qui stipule en son article 11, que pour toute convention ou tout accord de sous-traitance d'une valeur supérieure ou égale à 500 000 €, l'Afnic s'engage à en informer l'État dans les 30 jours suivant sa signature
- Et dans le respect des principes du code de la commande publique

2. Les objectifs des achats

Assurant une mission de service public en qualité d'office d'enregistrement du .fr, l'Afnic a toujours eu à cœur d'apporter la plus grande satisfaction aux bénéficiaires directs et indirects de ses achats.

La qualité de ses achats, et particulièrement ceux en lien avec son cœur de métier, est une condition première et un critère aussi important que celui du coût ;

Certifiée ISO27001 et désignée Opérateur de Services Essentiels, l'Afnic doit également intégrer dans ses achats des exigences de sécurité et de conformité, liées à son environnement spécifique.

De plus, afin de s'inscrire pleinement dans la stratégie globale de l'association, le service achats développe depuis plusieurs années un nouvel axe dans sa politique en prenant davantage en compte dans ses marchés la notion de responsabilité sociale de ses fournisseurs (RSE).

En tant qu'acteur majeur de l'écosystème numérique français, l'Afnic est consciente de l'impact de ses activités et du rôle significatif qu'elle a à jouer pour l'ensemble de la société et l'évolution des pratiques.

À cette fin, la mobilisation de l'ensemble de parties prenantes est essentielle, notamment celle des fournisseurs, prestataires et partenaires pour atteindre ses objectifs. Les achats responsables sont au cœur de la politique RSE de l'Afnic.

Dans le respect des dispositions du code de la commande publique, qui impose désormais d'apprécier la compétitivité des offres au regard des coûts totaux en prenant en compte le cycle de vie complet intégrant les aspects environnementaux et sociétaux, l'Afnic s'est donné pour priorité de renforcer davantage la responsabilité de ses achats et continuera de développer des relations collaboratives et mutuellement bénéfiques dans la durée avec ses fournisseurs et prestataires.

3. La politique des achats en 5 axes

1) SERVICE CLIENT

Être au service des clients internes de l'Afnic en les accompagnant dans leurs projets d'achat

Les engagements des achats :

- Planifier et anticiper les projets d'achat et choisir la meilleure typologie de marché.
- Accompagner les salariés dans la définition de leurs besoins.
- Intégrer la notion de risques (techniques, financiers, calendaires, juridiques, sociaux, environnementaux) dans tout projet.
- S'assurer de la satisfaction des produits, services et fournisseurs.

2) QUALITÉ / COÛT

Proposer des achats de qualité en recherchant les offres les mieux-disantes.

Les engagements des achats :

- Favoriser la maîtrise des coûts et gains potentiels en s'assurant de la mutualisation des biens et services
- Étudier les marchés fournisseurs ; développer les benchmarks
- Définir et suivre les gains financiers sur des projets d'achats

3) CONFORMITÉ / SÉCURITÉ

Piloter les achats dans le respect des principes du Code de la commande publique et des engagements liés à la sécurité de son SI.

Les engagements des achats :

- Être garant de la liberté d'accès aux marchés, de la transparence des procédures d'achat et de l'égalité de traitement des candidats.
- S'assurer de la prise en compte des exigences de sécurité dans les marchés.
- S'assurer de la prise en compte des exigences de protection des données personnelles.
- Être garant du respect du processus interne achat.

4) RSE

Promouvoir l'éthique, la déontologie et le développement.

Les engagements des achats :

- Intégrer des clauses de responsabilité sociétale dans tous les projets d'achat.
- Veiller à l'éthique et la déontologie dans les relations clients internes, acheteurs, fournisseurs.
- Favoriser l'équité des chances d'accès aux marchés (produits et services locaux, ESAT, ...).

5) AMELIORATION CONTINUE

Faire évoluer régulièrement son process pour mieux répondre aux 4 autres axes.

- Simplifier et optimiser les procédures afin de faciliter leurs suivis par les salariés.
- S'adapter aux nouvelles pratiques achats.
- Poursuivre l'effort d'automatisation du processus achat.
- Intégrer dans tout projet d'achat le suivi des objectifs budgétaires.

4. Votre contact

Marine Chantreau

Téléphone : +33 (0)1 39 30 83 20

Mail : achat@afnic.fr

Adresse : Afnic, Immeuble International , 1-3 rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France.

Site web : <https://www.afnic.fr>